

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier
Carolyne Gagnon
Bertrand Quesnel

Danielle Ferland
René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

Résolution no : 12908-2025 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Correspondance**
5. **Administration générale**
 - 5.1. *Registre des comptes payables au 31 mars 2025;*
 - 5.2. *Dépôt certificat procédure enregistrement personnes habiles à voter – Règlement 326-2025;*
 - 5.3. *Dépôt certificat procédure enregistrement personnes habiles à voter – Règlement 327-2025;*
 - 5.4. *Représentant municipal SAAQ;*
 - 5.5. *Autorisation de paiement – Logiciel gestion municipal direction générale / MUNYS;*
6. **Sécurité publique**
 - 6.1. *Autorisation paiement honoraires services juridiques – Digue Morier;*
 - 6.2. *Demande à la MRC d'Antoine Labelle de transférer la facturation à la Régie incendie des ententes intermunicipales pour les services d'urgence en milieu isolé et pour le système de radiocommunication régionale;*
 - 6.3. *Assurance – Retrait responsabilité civile en lien avec service de sécurité incendie;*
7. **Hygiène du milieu**
8. **Santé et bien-être**
9. **Transport**
10. **Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire**
11. **Loisirs et culture**
 - 11.1. *Demande CISSS – Inscription gratuite au camp de jour 2025;*
12. **Immobilisations**
 - 12.1 *Octroi contrat – Aménagement intérieur future bibliothèque;*
 - 12.2 *Octroi contrat – Fourniture et installation portes et fenêtres future bibliothèque;*
 - 12.3 *Octroi contrat – Finition plancher béton future bibliothèque;*
 - 12.4 *Autorisation d'achat – Réservoir pour calcium liquide;*
13. **Avis de motion**
14. **Projet de règlement**
15. **Règlement**

16. Période de questions

17. Adoption du procès-verbal de la présente séance

18. Levée de la séance

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01

Personnes présentes : 7

Sujets abordés :

- Croix
- Descente de bateaux
- Accès aux chutes
- Ensemencement poissons

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 19.

4. CORRESPONDANCE

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Résolution no : 12909-2025 RÉGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 MARS 2025

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 mars 2025 au montant total de 314 544.94 \$, réparti comme suit :

- Chèques fournisseurs : C2500012 @ C2500022 = 8 722.59 \$
- Paiements par internet : L2500050 @ L2500075 = 62 748.53 \$
- Paiements par dépôt directs : P2500137 @ P2500198 = 211 945.42 \$
- Chèque manuel : M025000 = N/A
- Salaires : D2500090 @ D2500127 = 31 128.40 \$

Adoptée

5.2 Résolution no : 12910-2025 DÉPÔT CERTIFICAT PROCÉDURE ENREGISTREMENT PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT EMPRUNT 326-2025

CONSIDÉRANT L'article 553 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités (LERM), un registre a été mis à la disposition de la population le 24 mars 2025 de 9h00 à 19h00 sans interruption, tel qu'indiqué dans l'avis public publié le 12 mars 2025, le tout en lien avec le règlement d'emprunt 326-2025;

CONSIDÉRANT Les articles 555 et 556 de la LERM, un certificat établissant le résultat à la fermeture du registre a été dressé et publié le 25 mars 2025;

CONSIDÉRANT L'article 557 de la LERM qui exige que le certificat soit déposé devant le conseil à la séance publique qui suit la fermeture du registre;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, que le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement d'emprunt 326-2025 soit déposé à la présente séance tenante.

Adoptée

5.3 [Résolution no : 12911-2025](#)
[DÉPÔT CERTIFICAT PROCÉDURE ENREGISTREMENT PERSONNES HABLES À VOTER –](#)
[RÈGLEMENT EMPRUNT 327-2025](#)

CONSIDÉRANT *L'article 553 de la Loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités (LERM), un registre a été mis à la disposition de la population le 24 mars 2025 de 9h00 à 19h00 sans interruption, tel qu'indiqué dans l'avis public publié le 12 mars 2025, le tout en lien avec le règlement d'emprunt 327-2025;*

CONSIDÉRANT *Les articles 555 et 556 de la LERM, un certificat établissant le résultat à la fermeture du registre a été dressé et publié le 25 mars 2025;*

CONSIDÉRANT *L'article 557 de la LERM qui exige que le certificat soit déposé devant le conseil à la séance publique qui suit la fermeture du registre;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, que le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter en lien avec le règlement d'emprunt 327-2025 soit déposé à la présente séance tenante.*

Adoptée

5.4 [Résolution no : 12912-2025](#)
[REPRÉSENTANT MUNICIPAL SAAQ](#)

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur Éric Paiement, directeur général à représenter, agir et signer pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe relativement à toute transaction en son nom à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ).

Adoptée

5.5 [Résolution no : 12913-2025](#)
[AUTORISATION DE PAIEMENT – LOGICIEL GESTION MUNICIPAL DIRECTION](#)
[GÉNÉRALE / MUNYS](#)

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement annuel à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour le logiciel de gestion municipal MUNYS pour les directions générales au montant total de 373.67 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 [Résolution no : 12914-2025](#)
[AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DIGUE](#)
[MORIER](#)

CONSIDÉRANT *Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme d'avocats Gattuso, Bouchard et Mazzone au montant total de 15 675.64 \$ incluant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.*

Adoptée

6.2 [Résolution no : 12915-2025](#)
[DEMANDE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE DE TRANSFÉRER LA FACTURATION À LA](#)
[RÉGIE INCENDIE DES ENTENTES INTERMUNICIPALES POUR LES SERVICES](#)
[D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ ET POUR LE SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION](#)
[RÉGIONAL](#)

ATTENDU *L'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et la facturation annuelle aux municipalités en lien avec cette entente;*

ATTENDU *L'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional et la facturation annuelle aux municipalités en lien avec cette entente;*

ATTENDU *La quote-part incendie facturée annuellement aux municipalités;*

ATTENDU *Que la MRC d'Antoine-Labelle facture individuellement les municipalités parties aux ententes précédemment mentionnées;*

ATTENDU *La formation de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides en 2024 incluant les municipalités de Ferme-Neuve, Lac-Saint-Paul, Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika, Lac-du-Cerf et Notre-Dame-de-Pontmain;*

ATTENDU *Qu'il serait beaucoup plus simple pour la MRC d'Antoine-Labelle de ne produire qu'une seule facture pour l'ensemble des municipalités faisant partie de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents;*

D'autoriser que la Régie de sécurité incendie et civile Hautes-Laurentides (RSICHL) soit facturée, par la MRC d'Antoine-Labelle, en lieu et en place de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe pour les frais découlant de l'Entente intermunicipale relative aux services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que pour l'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional ainsi que pour la quote-part annuelle en incendie;

Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe confirme que cette modification est de nature administrative et que ses droits et obligations au terme des ententes sont maintenus;

D'accepter que la facturation soit transmise uniquement à la RSICHL et que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe ne soit informée par la MRC qu'en cas de défaut de paiement ou d'irrégularité.

Adoptée

**6.3 [Résolution no : 12916-2025](#)
[ASSURANCE – RETRAIT RESPONSABILITÉ CIVILE EN LIEN AVEC SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE](#)**

CONSIDÉRANT *Que la responsabilité civile concernant le service incendie de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe est sous la responsabilité de la Régie de sécurité incendie et civile des Hautes-Laurentides, dont les interventions effectuées par les pompiers;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil municipal autorise le retrait de la mention de service de sécurité incendie sur la police d'assurance de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. TRANSPORT

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11. LOISIRS ET CULTURE

**11.1 [Résolution no : 12917-2025](#)
[DEMANDE DU CISSS – INSCRIPTION GRATUITE D'ENFANTS AU CAMP DE JOUR 2025](#)**

CONSIDÉRANT *La demande du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides que la municipalité puisse offrir des places gratuitement au camp de jour 2025 pour les enfants bénéficiant de leurs services;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité demeure sensibilisée aux familles à faible revenu qui ne pourraient avoir accès au camp de jour faute de moyens financiers;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la demande du CISSS et d'offrir l'inscription gratuite à deux enfants maximum.*

Adoptée

12. IMMOBILISATION

12.1 Résolution no : 12918-2025 OCTROI CONTRAT – AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR FUTURE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT *Le désir de la municipalité de mettre en fonction rapidement la bibliothèque;*

CONSIDÉRANT *Que l'aménagement intérieur selon les plans peut être réalisé dans une première phase;*

CONSIDÉRANT *Que nous avons reçu l'offre d'un entrepreneur local pour l'aménagement intérieur de la bibliothèque;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat d'aménagement intérieur à Construction Louis Roger au montant de 84 495.00 \$ avant les taxes applicables.*

Adoptée

12.2 Résolution no : 12919-2025 OCTROI CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION PORTES ET FENÊTRES FUTURE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT *Le désir de la municipalité de mettre en fonction rapidement la bibliothèque;*

CONSIDÉRANT *Que l'aménagement intérieur selon les plans peut être réalisé dans une première phase;*

CONSIDÉRANT *Que nous avons reçu l'offre de deux fournisseurs locaux de portes et fenêtres pour la rénovation et la mise aux normes de la future bibliothèque;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de fourniture et d'installations des portes et fenêtres pour la future bibliothèque à l'entreprise Portes et Fenêtres ML au montant de 29 052.59 \$ avant les taxes applicables.*

Adoptée

12.3 Résolution no : 12920-2025 OCTROI CONTRAT – FINITION PLANCHER DE BÉTON

CONSIDÉRANT *Le désir de la municipalité de mettre en fonction rapidement la bibliothèque;*

CONSIDÉRANT *Que l'aménagement intérieur selon les plans peut être réalisé dans une première phase;*

CONSIDÉRANT *Que la municipalité souhaite mettre en valeur le plancher de béton avec une finition durable;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de préparation et de finition du plancher de béton à Construction TDL au montant de 6.75 \$ le pied carré avant les taxes applicables, pour une superficie approximative de 1500 pieds carrés.*

Adoptée

12.4 Résolution no : 12921-2025 AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉSERVOIR CALCIUM LIQUIDE

Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'achat d'un réservoir pour entreposer le calcium liquide qui servira d'abat-poussière durant la saison estivale, au montant de 6 000 \$, tel que prévu au budget 2025.

Adoptée

13. AVIS DE MOTION

14. PROJET DE RÈGLEMENT

15. RÈGLEMENT

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 26

Personnes présentes : 7

Sujets abordés :

- Ouverture bibliothèque*
- Digue Morier*
- Zone inondable*
- Facebook*
- Avis public*

Le conseiller Bertrand Quesnel quitte la salle à 19 h 44.

Fermeture de la période de questions en salle, il est 20 h 04.

17. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

17.1 Résolution no : 12922-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 8 avril 2025.

Adoptée

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

18.1 Résolution no : 12923-2025

FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité, de clore la séance du 8 avril 2025.

Adoptée

Il est 20 h 05.

 *Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, greffier-trésorier

 *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 8 avril 2025 par la résolution # 12922-2025.*